

Menacés à cause de leur beauté: commerce illégal de reptiles

Bien que protégées dans toute la Suisse, les populations de reptiles indigènes ont reculé au cours des dernières décennies. Des espèces ont même complètement disparu de certaines régions, comme la vipère aspic dans le nord du Jura¹. La principale raison réside dans la dégradation voire la disparition de leurs habitats. Mais une autre menace pèserait, selon certains, sur la survie de certaines populations: le commerce illégal (et lucratif!) de reptiles. Le trafic d'animaux sauvages représente en effet le troisième plus important commerce illégal au monde, après ceux des armes et des stupéfiants². Yves Brunelli³, Sylvain Ursenbacher⁴ et Andreas Meyer⁵ nous expliquent les enjeux liés à ce trafic qui affecterait les vipères aspics du Valais.

Quels sont les risques pour les populations de reptiles liés à ce trafic?

Yves Brunelli: L'impact local, sur de petites populations, peut être très fort. Si, par exemple, une dizaine de vipères adultes sont prélevées sur une population qui n'en compte qu'une cinquantaine, l'impact sera énorme. Surtout si ces prélèvements se répètent pendant plusieurs années. Par contre, sur des populations plus grandes, le prélèvement de ces dix individus aura un impact moins important. Le problème réside surtout dans le type d'animaux prélevés: les trafiquants de reptiles s'intéressent en priorité aux femelles gestantes, particulièrement si elles ont de beaux dessins. Sur certains sites, malgré une prospection poussée, je ne trouve pratiquement plus que des mâles à coloration et à motifs classiques. Les autres individus ont disparu. Bien entendu, cette situation pose problème pour l'avenir...

Sylvain Ursenbacher: Comme l'a dit Yves, l'impact peut être localement très fort. Mais il ne faut pas oublier que la première menace pour les populations de reptiles est la destruction de leur habitat. Pour pouvoir protéger ces animaux, il faut d'abord protéger leur milieu. Il est donc nécessaire de bien connaître leur distribution. Or, la cartographie est actuellement lacunaire et certains spécialistes peuvent être réticents à l'idée de transmettre leurs données. En effet, ils ne souhaitent pas que les «bons coins à serpents» soient trop connus, afin d'éviter un afflux de trafiquants ou de photographes qui dérangeraient les animaux. Malheureusement, sans cette cartographie, les cantons ou les bureaux mandatés pour des études d'impact ne peuvent souvent pas prendre les décisions nécessaires à la protection de ces biotopes et donc de ces populations. Afin de protéger les sites intéressants, les données de répartition précises des vipères ne sont pas accessibles librement sur internet. Les demandes d'information doivent être adressées au KARCH qui décide au cas par cas de la pertinence de la transmission des données. La plupart du temps, le KARCH donne une information qui permet de voir si, dans une région donnée, il y a des zones qu'il faut absolument protéger, sans forcément préciser les espèces présentes. De plus,



© Yves Brunelli

1 <http://www.karch.ch>

2 PolCant Info, Magazine trimestriel de la police cantonale vaudoise, n°83, décembre 2011

3 Yves Brunelli est naturaliste et herpétologiste et travaille sur mandat du Service des Forêts et du Paysage – SFP – du canton du Valais

4 Sylvain Ursenbacher est biologiste et herpétologiste et travaille au KARCH

5 Andreas Meyer est biologiste et herpétologiste et travaille au KARCH

les informations précises ne sont données qu'avec l'accord explicite de la personne qui les a transmises.

Quelles évidences/preuves existe-t-il au sujet de ce trafic et quelle en est l'ampleur en Valais et en Suisse?

Yves Brunelli: Une partie de mon mandat pour le SFP consiste à sensibiliser le public au monde des serpents. Etant présent presque quotidiennement sur le terrain, je peux aussi contrôler les gens qui les capturent, notamment pour la terrariophilie. Sur le terrain, certains signes ne trompent pas: pour attraper des animaux, certaines personnes n'hésitent pas à modifier leur biotope, par exemple en cassant des murs en pierres sèches. Dans ces cas-là, j'arrive malheureusement trop tard car le mal est déjà fait. Par contre, il m'arrive de surprendre des personnes la main dans le sac. En 2015, j'ai constaté deux tentatives de braconnage de vipères qui ont été dénoncées auprès des autorités compétentes. Dans les deux cas, les personnes impliquées venaient de régions d'Europe desquelles les vipères aspics sont absentes.

Andreas Meyer: Pour pouvoir lutter contre ce trafic, il faut pouvoir intervenir sur le terrain. Une fois que les animaux sont sur le marché, on ne peut malheureusement plus rien faire car il est difficile de prouver qu'il s'agit de reptiles nés en nature et non en captivité.

Yves Brunelli: Le comportement des vipères nées en captivité est très différent de celui des individus nés dans la nature; le nombre de cicatrices sur l'épiderme n'est pas non plus le même. Sur cette base, il est parfois possible de savoir si nous sommes en présence d'un animal captif né en nature. Mais la plupart du temps, nous ne pouvons pas intervenir car ces vipères se retrouvent souvent sur des bourses aux reptiles internationales où les provenances ne sont en principe pas indiquées.

Sylvain Ursenbacher: Malheureusement, le problème est plus ou moins le même dans toute la Suisse: les services de la faune ont généralement peu de temps et de moyens à consacrer aux reptiles par rapport aux nombres de sites qu'il faudrait surveiller. Le trafic d'animaux s'applique aussi aux populations de vipères péliades dans le Jura: chaque année, certaines personnes prélevaient quelques individus, toujours aux mêmes endroits. Ce comportement a naturellement eu un impact désastreux sur



© Yves Brunelli

ces populations! Néanmoins, je tiens à rappeler que, globalement, le trafic de vipères ne représente pas la première menace pour ces animaux, raison pour laquelle le KARCH investit plus de moyens dans la préservation des habitats que dans la lutte contre le trafic d'animaux sauvages.

Afin de limiter les prélèvements dans les populations naturelles, ne pourrait-on pas envisager un commerce légal d'animaux d'élevage possédant les caractéristiques les plus recherchées?

Yves Brunelli: Les trafiquants et les collectionneurs s'intéressent avant tout aux motifs et aux couleurs. Le moyen le plus simple et le plus rapide pour obtenir une vipère correspondant à leur souhait est de capturer un animal présentant ces motifs dans la nature. S'il est possible de faire se reproduire des vipères aspics en captivité, les petits n'auront pas forcément les mêmes motifs et les mêmes couleurs que leurs parents. Il existe certes une prédisposition, mais le résultat n'est pas garanti. Afin de gagner du temps, il est plus simple de capturer une femelle gravide dans la nature. J'aimerais souligner que certaines personnes possèdent légalement des vipères aspics nées en captivité, ce qui prouve que cela est tout à fait possible.

Sylvain Ursenbacher: Comme l'a dit Yves, il est assez facile de faire se reproduire des vipères aspics en captivité, mais cela n'est pas le cas de toutes les espèces comme par exemple la vipère péliade. Cette situation encourage donc les trafiquants et collectionneurs à prélever des péliades dans la nature. Mais pour en revenir aux vipères aspics, il y a des endroits où les conséquences des captures d'animaux sauvages sont bien visibles.

Il n'existe guère d'autres espèces de serpents européens avec des couleurs et des dessins aussi variables que ceux de la vipère aspic. On parle d'une espèce à haut degré de polymorphisme.

>>

Quand toutes les vipères trouvées ont une couleur et des motifs classiques là où des individus aux couleurs particulières étaient encore présents ces dernières années, vous pouvez être certains qu'il y a eu des captures.

Qui sont les acheteurs et que font-ils des individus capturés?

Yves Brunelli: Les acheteurs sont souvent des terrariophiles: il s'agit soit de collectionneurs qui vont les élever soit de personnes qui vont en faire commerce dans des bourses de reptiles comme par exemple celle de Hamm en Allemagne. Comme dit précédemment, il est difficile ensuite de prouver que le serpent n'est pas né en captivité. En général, ces personnes viennent chercher des vipères dans nos régions car elles ne sont pas présentes chez eux. Non seulement nous habitons dans la zone de répartition des vipères aspics, mais nous avons également la chance d'avoir des individus exceptionnels dans la nature, comme par exemple des vipères concolores.

Quelles sont les peines encourues par les commerçants et acheteurs illégaux et de quels moyens dispose-t-on pour lutter contre ce trafic?

Andreas Meyer: En Suisse allemande, il n'existe encore aucun cas dans lequel une personne a été condamnée à une peine pécuniaire. Pourtant, cela aurait un effet dissuasif. Quand un reptile est acquis dans une bourse à l'étranger, une autorisation de l'OSAV (Office fédéral de la Sécurité Alimentaire et des Affaires Vétérinaires) mentionnant l'espèce que l'on souhaite importer est nécessaire. Même si elle n'est pas suffisante, cette mesure doit servir de garde-fou.

Yves Brunelli: Le problème avec les bourses de reptiles est que certaines personnes achètent et vendent des bêtes sans forcément contrôler les autorisations. Il incombe ensuite

aux services de douane de faire des contrôles et de saisir les animaux pour lesquels il n'y a pas de papier en règle. Mais les trafiquants ont toujours une longueur d'avance et surtout une imagination débordante pour cacher les animaux... Il faut mettre la pression sur les trafiquants pour qu'ils se sentent surveillés. Pour cela, je suis souvent sur le terrain et je n'hésite pas à les dénoncer auprès du SFP et du Service de la Chasse, de la Pêche et de la Faune. Malheureusement, l'expérience nous a montré que si les gens ne peuvent plus aller sur un site, ils vont simplement en changer: par exemple les gardes-faune vaudois ont mis la pression sur les gens pour qu'ils laissent les vipères tranquilles dans un site connu; ces personnes, des photographes, se sont déplacées en Valais. Pourtant, les vipères sont tout aussi belles dans le canton de Vaud.

Sylvain Ursenbacher: Il faut que les gens puissent justifier la provenance de tous les animaux qu'ils détiennent. Or, comme l'a dit Yves, les contrôles dans le cadre des bourses de reptiles internationales sont souvent mal faits, même si les offices vétérinaires sévissent de plus en plus. Supposons que l'on interdise la détention de vipères pour lutter contre ce trafic: le marché noir risque de s'amplifier car certains collectionneurs feront passer leur passion avant tout et n'hésiteront pas à se mettre hors-la-loi.

Andreas Meyer: Certains Lands d'Allemagne ont interdit la détention d'animaux venimeux. Or, cela n'a rien réglé, car un marché parallèle s'est développé. Je pense qu'il faut aussi investir du temps dans la sensibilisation des gardes-faune au problème de protection et de trafic des reptiles. On ne peut protéger que ce qu'on connaît... Dans le canton de Berne, un cours d'une journée sur cette thématique est déjà donné chaque année aux inspecteurs de la faune. Le KARCH souhaite pouvoir organiser un tel cours pour les autres cantons.

La population locale est-elle suffisamment sensibilisée à ce problème?

Yves Brunelli: Dans son ensemble, la population a peu, voire pas d'intérêt pour les reptiles. Une part des gens reste même hostile aux serpents. En m'engageant pour leur protection, je m'expose aux menaces. Défendre les vipères en Valais, c'est presque pire que de défendre le loup... ■

Interview: François Biollaz et Isabelle Castro

Des liens utiles

- Pour transmettre vos observations: <https://webfauna.cscf.ch/Webfauna/Welcome.do>
- Plus d'informations sur la page: www.karch.ch puis cliquer sur «Saisie de vos observations & recevoir des données».
- Un problème de serpents? Vous pouvez contacter Yves Brunelli, y.brunelli@bluewin.ch, 079/715 63 17 ou le karch: www.karch.ch.